



N° 3183

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 18 septembre 2026.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

*invitant le Gouvernement à engager les démarches en vue de soutenir l'entrée
au Panthéon d'Olympe de Gouges, de l'abbé Charles-Michel de l'Épée et de
Zéna M'Déré,*

présentée par

M. Jean-Philippe TANGUY, Mme Anchya BAMANA, M. Franck ALLISIO,
M. Maxime AMBLARD, Mme Bénédicte AUZANOT, M. Philippe BALLARD,
M. Romain BAUBRY, M. José BEAURAIN, M. Christophe BENTZ, M. Théo
BERNHARDT, M. Guillaume BIGOT, M. Bruno BILDE, M. Emmanuel BLAIRY,
Mme Sophie BLANC, M. Frédéric BOCCALETTI, M. Anthony BOULOGNE,
Mme Manon BOUQUIN, M. Jorys BOVET, M. Jérôme BUISSON, M. Eddy
CASTERMAN, M. Bernard CHAUMEIL, M. Sébastien CHENU, M. Roger
CHUDEAU, M. Bruno CLAVET, Mme Caroline COLOMBIER, Mme Nathalie DA
CONCEICAO CARVALHO, Mme Catherine DELLONG MENG, M. Jocelyn
DESSIGNY, Mme Edwige DIAZ, Mme Sandrine DOGOR-SUCH, M. Nicolas
DRAGON, M. Alexandre DUFOSSET, M. Gaëtan DUSSAUSAYE, M. Aurélien
DUTREMBLE, M. Auguste EVRARD, M. Frédéric FALCON, M. Marc DE
FLEURIAN, M. Guillaume FLORQUIN, M. Emmanuel FOUQUART, M. Thierry
FRAPPÉ, M. Julien GABARRON, Mme Stéphanie GALZY, M. Jonathan GERY,
M. Frank GILETTI, M. Yoann GILLET, M. Christian GIRARD, M. Antoine
GOLLIOT, M. José GONZALEZ, Mme Florence GOULET, Mme Géraldine

GRANGIER, Mme Monique GRISETI, M. Julien GUIBERT, M. Michel GUINIOT, M. Jordan GUITTON, Mme Marine HAMELET, M. Timothée HOUSSIN, M. Sébastien HUMBERT, M. Laurent JACOBELLI, M. Pascal JENFT, M. Alexis JOLLY, Mme Tiffany JONCOUR, M. Édouard JORDAN, Mme Sylvie JOSSERAND, Mme Florence JOUBERT, Mme Hélène LAPORTE, Mme Laure LAVALETTE, Mme Marine LE PEN, M. Robert LE BOURGEOIS, Mme Julie LECHANTEUX, Mme Nadine LECHON, Mme Gisèle LELOUIS, M. Hervé DE LÉPINAU, Mme Katiana LEVAVASSEUR, M. Julien LIMONGI, M. René LIORET, Mme Christine LOIR, Mme Marie-France LORHO, M. Philippe LOTTIAUX, M. Alexandre LOUBET, M. David MAGNIER, Mme Claire MARAIS-BEUIL, M. Matthieu MARCHIO, M. Pascal MARKOWSKY, M. Patrice MARTIN, Mme Michèle MARTINEZ, M. Kévin MAUVIEUX, M. Nicolas MEIZONNET, Mme Joëlle MÉLIN, Mme Yaël MÉNACHÉ, M. Thomas MÉNAGÉ, M. Pierre MEURIN, M. Thibaut MONNIER, M. Serge MULLER, M. Julien ODOUL, Mme Caroline PARMENTIER, M. Thierry PEREZ, M. Kévin PFEFFER, Mme Lisette POLLET, M. Stéphane RAMBAUD, Mme Angélique RANC, M. Julien RANCOULE, M. Matthias RENAULT, Mme Catherine RIMBERT, M. Joseph RIVIÈRE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT, Mme Béatrice ROULLAUD, Mme Sophie-Laurence ROY, Mme Anaïs SABATINI, M. Alexandre SABATOU, M. Emeric SALMON, M. Philippe SCHRECK, Mme Anne SICARD, M. Emmanuel TACHÉ, M. Michaël TAVERNE, M. Thierry TESSON, M. Lionel TIVOLI, M. Gabriel TOMATIS, M. Romain TONUSSI, M. Cyril TRIBUANI, M. Antoine VILLEDIEU, M. Frédéric-Pierre VOS, M. Frédéric WEBER,

députés et députées.

EXPOSÉ DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

*« On ne fait rien de grand sans de grands hommes,
et ceux-ci le sont pour l'avoir voulu. »*

Charles de Gaulle, 1932

Dans l'Histoire de la France, des personnalités ayant fait notre fierté nationale sont entrées au Panthéon. Trois figures mériteraient particulièrement d'y trouver leur place, chacune incarnant à sa manière une dimension essentielle de notre identité : le goût de la liberté et du courage citoyen, le souci de l'égalité et le dévouement aux plus vulnérables, ou encore la passion de la fraternité et de l'attachement à l'unité française.

1. Olympe de Gouges, née à Montauban en 1748, est l'auteure de la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne (1791), texte pionnier qui posait, dans le prolongement direct de 1789, le principe de l'égalité des droits entre les sexes. Elle prit également position contre l'esclavage à une époque où cette cause était minoritaire, y compris dans les milieux révolutionnaires. Elle fut guillotinée en 1793 pour ses prises de position politiques, victime d'une Terreur qui broya nombre de ceux qui avaient porté l'idéal des Lumières. Son entrée au Panthéon honorerait cette pionnière de l'universalisme républicain français, dont le combat n'était pas dogmatique mais s'inscrivait dans la logique des principes de 1789.

2. L'abbé Charles-Michel de l'Épée, né en 1712, fonda à Paris la première école gratuite pour les personnes sourdes et muettes, à ses frais, et développa une méthode d'enseignement par les signes, qui devait essaimer dans toute l'Europe. Il incarna, dès l'Ancien Régime, l'idée que la Nation doit à chacun de ses enfants les moyens de son instruction, de sa dignité et de son émancipation, quelle que soit sa condition. Son œuvre relève d'un humanisme désintéressé et profondément français dans sa conception de l'éducation et de l'égalité comme service dû à tous, notamment aux plus vulnérables de notre pays.

3. Zéna M'Déré, cheffe des « chatouilleuses » mahoraises, anima entre 1966 et 1976 le mouvement de femmes qui, par une résistance populaire et pacifique, s'opposa au rattachement de Mayotte à l'Union des Comores et œuvra pour son maintien dans la République française. Ce

combat, mené par des Françaises ultramarines trop souvent invisibilisées de notre Histoire, aboutit à la consultation du 8 février 1976 par laquelle les Mahorais choisirent massivement de demeurer Français. Soutenir l'entrée au Panthéon de Zéna M'Déré permettrait d'affirmer que le combat des Mahorais pour rester Français n'est pas anodin mais est le fruit de l'engagement concret de citoyens, y compris loin de l'Hexagone, et que ce département d'outre-mer a toute sa place dans le récit national.

L'entrée de ces trois figures au Panthéon est un geste d'unité de la Nation.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

Article unique

L'Assemblée nationale,

Vu l'article 34-1 de la Constitution,

Vu l'article 136 du Règlement de l'Assemblée nationale,

Considérant la Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne rédigée par Olympe de Gouges en 1791 et son combat pour l'abolition de l'esclavage,

Considérant l'œuvre pédagogique de l'abbé Charles-Michel de l'Épée en faveur de l'instruction des personnes sourdes et muettes,

Considérant l'engagement de Zéna M'Déré et des chatouilleuses mahoraises en faveur du maintien de Mayotte dans la République française, consacré par la consultation du 8 février 1976,

Considérant que la Nation se doit d'honorer toute personne qui a incarné les valeurs de la France et fait progresser les principes fondateurs de la République ;

Considérant qu'Olympe de Gouges a porté, dès la Révolution française, l'exigence d'égalité et a payé de sa vie son engagement politique ;

Considérant que l'abbé Charles-Michel de l'Épée a consacré sa vie à l'instruction des personnes sourdes et muettes, incarnant un idéal d'éducation universelle ;

Considérant que Zéna M'Déré a porté, par un mouvement populaire et pacifique, la volonté des Mahorais de demeurer Français ;

Affirme son attachement à la reconnaissance, dans notre mémoire nationale, des figures ayant servi les valeurs de la France et les principes fondateurs de la République ;

Salue et honore la mémoire d'Olympe de Gouges, de l'abbé Charles-Michel de l'Épée et de Zéna M'Déré ;

Invite le Gouvernement à transmettre au Président de la République le souhait de l'Assemblée nationale de voir engagées les démarches nécessaires à leur entrée au Panthéon.